N° 2023-730

Fermeture temporaire des terrains de football du stade Polaniok

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la commune de Mantes-la-Ville,

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 et notamment les articles 2 et 3, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 2212-1 et L 2212-2 du Code générale des Collectivités Territoriales, relatifs aux pouvoirs de police du maire,

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toutes dispositions afin de veiller au respect du bon ordre , de la sécurité, de la tranquillité et de la salubrité publique,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 03 juillet 2020 portant délégation de pouvoir donné au Maire, par laquelle l'assemblée délibérante a délégué à Monsieur le Maire un certain nombre de ses attributions,

Considérant l'état de la surface de jeu des terrains gazonnés du stade Polaniok et les conditions climatiques actuelles,

ARRETE

Article 1er:

Les terrains du stade Polaniok seront fermés du 15 décembre jusqu'au 17 décembre 2023 inclus. Le présent arrêté sera affiché dans les formes habituellement requises et notamment aux entrées des stades correspondants.

Article 2:

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la loi, par toute personne habilité à les constater.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa date de transmission au représentant de l'Etat et de sa date de publication et/ou notification, auprès du Tribunal administratif de VERSAILLES.



Article 3:

Le présent arrêté transmis à Monsieur le Sous-préfet de MANTES-LA-JOLIE.





Article 4:

Madame la directrice générale des services, Monsieur le responsable des services techniques, Monsieur le responsable de la police municipale et les agents assermentés compétents sont chargés de l'exécution du présent arrêté, dont copie leur sera remise, chacun en ce qui les concerne.

Fait à Mantes-la-Ville, le 14 décembre 2023.

Le Maire

Sami DAMERGY

